



Pic de pollution : Paris prolonge la gratuité du stationnement résidentiel mercredi

L'épisode de pollution atmosphérique à l'ozone qui a débuté aujourd'hui se poursuit demain, Paris prolonge donc mercredi la gratuité du stationnement résidentiel.

AIRPARIF prévoit demain la poursuite de l'épisode de pollution atmosphérique à l'ozone (O3) entraînant la mise en place de la procédure d'information du public qui a débuté aujourd'hui.

Conformément aux dispositions adoptées en mai 2014 par le Conseil de Paris, sur proposition de l'Exécutif, la Ville a mis en place le stationnement résidentiel gratuit dès aujourd'hui et prolonge cette mesure demain mercredi.

En fonction de l'évolution de la situation dans les jours qui viennent, d'autres mesures complémentaires pourront être prises : gratuité d'Autolib', de Vélib', etc.

La Ville de Paris appelle tous les Parisiens à suivre les messages de prévention et à adapter leurs comportements, en empruntant prioritairement les réseaux de transport en commun, le covoiturage ou l'utilisation de véhicules peu polluants (électrique, GNL...).

Contact presse : Nadhéra Beletreche / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr